



Fonds de dotation du
Centre Hospitalier de
Brive

La santé ensemble

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

*Soutenons ensemble les patients, les professionnels et les
associations du Centre Hospitalier de Brive*



Fonds de dotation du
Centre Hospitalier de
Brive

La santé ensemble

RAPPORT D'ACTIVITE

2021

*Soutenons ensemble les patients, les professionnels et les
associations du Centre Hospitalier de Brive*

Sommaire

1. PRÉSENTATION DU FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE	5
LE FONDS DE DOTATION : UNE ENTITÉ NÉE EN 2020 GRÂCE À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DURANT LA CRISE DU COVID-19	6
Qu'est ce qu'un fonds de dotation ?	6
Le fonds de dotation du Centre Hospitalier de Brive	6
Pourquoi créer un fonds de dotation ?	8
L'organisation du fonds de dotation du Centre Hospitalier de Brive	9
LE CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE : UN ÉTABLISSEMENT DE RECOURS POUR SON TERRITOIRE	10
Présentation du Centre Hospitalier de Brive	10
Les chiffres clés du Centre Hospitalier de Brive en 2021	10
2. L'ACTIVITÉ DU FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE	11
LE BILAN FINANCIER DU FONDS DE DOTATION	
L'activité financière du fonds de dotation (provisoire)	12
L'ACTION DU FONDS DE DOTATION	
La tenue du premier conseil d'administration et l'élection du Président	13
La procédure de sélection des projets	13
Le développement d'un plan de communication	14
Le lancement de la première campagne d'appel à projets	14
Le bilan des dons adressés au fonds	15
Le ciblage des dons numéraires	15
3. LES DONATEURS DU FONDS DE DOTATION EN 2021	16

1.

**PRÉSENTATION DU
FONDS DE DOTATION
DU CENTRE HOSPITALIER
DE BRIVE**



LE FONDS DE DOTATION : EN ENTITÉ NÉE GRÂCE À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DURANT LA CRISE DE LA COVID-19

QU'EST-CE QU'UN FONDS DE DOTATION ?

Le fonds de dotation est défini par la loi n° 2008-779 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie comme une "personne de droit morale privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une oeuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses oeuvres et de ses missions d'intérêt général".

Le fonds de dotation est donc un outil innovant mis en place par les pouvoirs publics dans le but de soutenir les missions d'intérêt général et favoriser la philanthropie. Depuis leur création, le nombre annuels de fonds de dotation créés n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2014 (388 créations).

Afin d'éviter les "coquilles vides", une dotation initiale minimale de 15 000 euros nécessaire à la création du fonds de dotatin a été instaurée par le décret n°2015-49 du 22 janvier 2015 relatif aux fonds de dotation. La parution de ce décret a conduit à une baisse du nombre de fonds de dotation créés annuellement (253 créations).

Les années suivantes ont été marquées par une reprise des créations pour atteindre 368 créations en 2019.

LE FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE

Le fonds de dotation du Centre Hospitalier de Brive est une structure d'intérêt général éligible au mécénat créée dans l'objectif de faciliter la réalisation d'une oeuvre ou d'une mission d'intérêt général à destination de plusieurs bénéficiaires du Centre Hospitalier de Brive. Le fonds de dotation s'adresse aux patients du Centre Hospitalier de Brive et à leur entourage, aux professionnels du Centre Hospitalier de Brive et aux associations représentant des personnes malades et/ou des usagers.

Son objectif est de faciliter le développement de toutes les activités de soins, d'améliorer les conditions d'accueil des patients et les conditions de travail des professionnels. Il pourra ainsi permettre le financement de travaux d'aménagement, l'acquisition de matériels ou encore le développement de projets sociaux et philanthropiques

Plus particulièrement, le fonds contribue en tant qu'opérateur et/ou en tant que redistributeur à des actions de différents ordres :

- Philanthropiques ;
- Sociaux ;
- Familiaux ;
- Educatifs ;
- Scientifiques ;
- Humanitaire ;
- Culturels et artistiques ;
- Sportifs ;
- Défense de l'environnement.

Un fonds né de la générosité du public et de la campagne d'appel aux dons #LIMOUSINATION

Le Fonds de Dotation du Centre Hospitalier de Brive a pu voir le jour grâce à la campagne de dons #LIMOUSINATION lancée par les clubs de rugby du CA Brive Corrèze et de basket du Limoges CSP et aux dons multiples adressés en faveur des personnels du Centre Hospitalier de Brive.

Ces actions collaboratives ont été mises en oeuvre face aux événements majeurs et exceptionnels qui ont touché la France et plus particulièrement les hôpitaux français durant la crise COVID.

Les dons récoltés grâce à ces différentes actions ont permis au fonds de dotation du Centre Hospitalier de Brive de constituer sa dotation initiale de 15 000€.

Cette dotation initiale sera consacrée au financement de projets et d'actions à destination du personnel soignant et non soignant du Centre Hospitalier de Brive qui a lutté contre l'épidémie de la COVID-19.

+ 300

Participants à la campagne de dons #LIMOUSINATION

20 000€

Récoltés par le Centre Hospitalier de Brive dont 15 000€ sont issus de la cagnotte #LIMOUSINATION



POURQUOI CRÉER UN FONDS DE DOTATION ?

Les réflexions autour de la création d'un fonds de dotation sont anciennes mais ont pleinement pris sens et abouties avec la crise du Covid-19.

L'élan de solidarité des français envers le personnel soignant, les patients et les hôpitaux dans leur ensemble constitue l'essence même du fonctionnement d'un fonds de dotation et ses principales ressources.

Ainsi, la création d'un fonds de dotation repose sur trois réels intérêts :

- 1** Favoriser le développement de projets et d'évènements pensés par les professionnels du Centre Hospitalier de Brive.
- 2** Offrir une meilleure visibilité des dons et de leur utilisation.
- 3** Permettre la déductibilité des dons et legs.

La déductibilité des dons fait au fonds de dotation

Comme pour les associations, les dons effectués au Fonds de dotation du Centre Hospitalier de Brive sont déductibles des impôts.

Pour les particuliers, le don est déductible à hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu dans la limite 20% du revenu imposable.

Pour les entreprises, le don est déductible à hauteur de 60% de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaire.

Les différents types de dons

Il existe plusieurs types de mécénat que vous pouvez mettre à disposition du Fonds de dotation :

- Dons d'argent ;
- Dons en nature (dons de produits, ou de prestations de service) ;
- Dons de compétences

Offrir une meilleure visibilité aux dons

Faire un don au Fonds de dotation du Centre Hospitalier de Brive c'est permettre au donateur de choisir spécifiquement un projet ou une association qui lui tient à coeur. Sa générosité s'accompagnera d'une transparence du fonds qui se traduira par la publication chaque année d'un rapport d'activité exposant les dons reçus et leur utilisation.

Les bénéficiaires du fonds de dotation du Centre Hospitalier de Brive



Les patients du Centre Hospitalier de Brive et leur entourage



Les professionnels du Centre Hospitalier de Brive



Les associations représentant les personnes malades et/ou les usagers

L'ORGANISATION DU FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE

L'instance dirigeante du Fonds de dotation du Centre Hospitalier est son Conseil d'administration composé de six membres avec voix délibérative.

Les membres initiaux du Conseil d'administration ont été désignés par le Directeur de l'établissement après concertation du Directoire et du Conseil de surveillance.

Pourront également assister aux séances du Conseil d'administration des membres invités tels que :

- Un membre de l'équipe de Direction ;
- Le parrain du Fonds de dotation s'il est différent du contributeur principal ;
- Les représentants des associations de l'hôpital ;
- Toutes personnes jugées nécessaires en fonction des thématiques abordées.

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an afin de traiter des sujets rythmant la vie du fonds de dotation et sélectionner les projets pouvant faire l'objet d'un appel aux dons.

Les attributions du conseil d'administration

- Il détermine la politique du fonds et identifie les projets éligibles aux financements privés ;
- Il arrête le niveau des ressources disponibles du fonds de dotation devant être allouées au financement de l'ensemble des projets élus ;
- Il est responsable de la production des comptes annuels du fonds, et, à ce titre, répond aux éventuelles demandes d'explications du commissaire aux comptes ;

Composition actuelle du Conseil d'administration

M. François GAUTHIEZ

Directeur Général du Centre Hospitalier de Brive

M. Frédéric SOULIER

Maire de la ville de Brive et Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Brive

Dr. André SOMMABERE

Médecin biologiste et Président de la Commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de

M. Philippe FAUGERON

Directeur des soins et Président de la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier de Brive

Mme Odette FAURIE

Représentante des usagers du Centre Hospitalier de Brive

M. Xavier RIC

Directeur Général délégué du Club Athlétique Brive Corrèze Limousin



LE CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE : UN ÉTABLISSEMENT DE RECOURS D'EXCELLENCE SUR SON TERRITOIRE

PRÉSENTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE

Le Centre Hospitalier de Brive est un acteur important sur son territoire et un membre du GHT « Limousin » composé de 18 établissements.

Classé Centre Hospitalier en 1958, l'établissement est structuré autour de plusieurs bâtiments agencés pour la plupart autour du grand bloc médico chirurgical inauguré en 1976.

Le Centre Hospitalier de Brive s'organise aujourd'hui autour de neuf pôles cliniques et de sept directions fonctionnelles qui façonnent de concert la prise en charge et les soins des patients. L'établissement est également en direction commune avec l'EHPAD du Pays de Brive qui s'articule sur deux sites (Rivet et Malemort).

LES CHIFFRES CLÉS DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE EN 2021

2 051

Professionnels
non médicaux

191

Praticiens

65

Internes

652

Places d'hospitalisation
complète

149

Places d'hospitalisation
de jour

262

Lits d'EHPAD sur
deux sites

244 117

Consultations externes

34 058

Passages aux urgences

1 257

Naissances



2.

L'ACTIVITÉ DU FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE



LE BILAN FINANCIER DU FONDS DE DOTATION

L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE DU FONDS DE DOTATION (PROVISOIRE)

Le bilan simplifié

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE	0€	FONDS PROPRES	
ACTIF CIRCULANT		<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	8 246,72€
<i>Disponibilité</i>	26 602,72€	<i>Fonds propres consommables</i>	15 664€
		FONDS REPORTES ET DEDIES	0€
		PROVISIONS	0€
		DETTES	0€
TOTAL GENERAL	26 602,72€	TOTAL GENERAL	26 602,72€

Le compte de résultat simplifié

CHARGES D'EXPLOITATION	12,10€	PRODUITS D'EXPLOITATION	0€
		<i>Ressources liées à la générosités du public : Mécénats</i>	8 258,82€
CHARGES FINANCIERES	0€	RESULTAT D'EXPLOITATION	8 258,82€
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	0€	PRODUITS FINANCIERS	0€
RESULTAT FINANCIERS	0€		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0€	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0€
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	0€
EXCEDENT	8 246,72€		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0€	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
<i>Secours en nature</i>	2 713,40€	<i>Dons en nature</i>	2 713,40€

L'ACTION DU FONDS DE DOTATION

LA TENUE DU PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le 1er avril 2021 s'est tenu le tout premier Conseil d'administration du Fonds de dotation.

Après une présentation des objectifs et missions du fonds, les membres du conseil d'administration ont élu à l'unanimité Monsieur François GAUTHIEZ en tant que Président du Fonds de dotation.

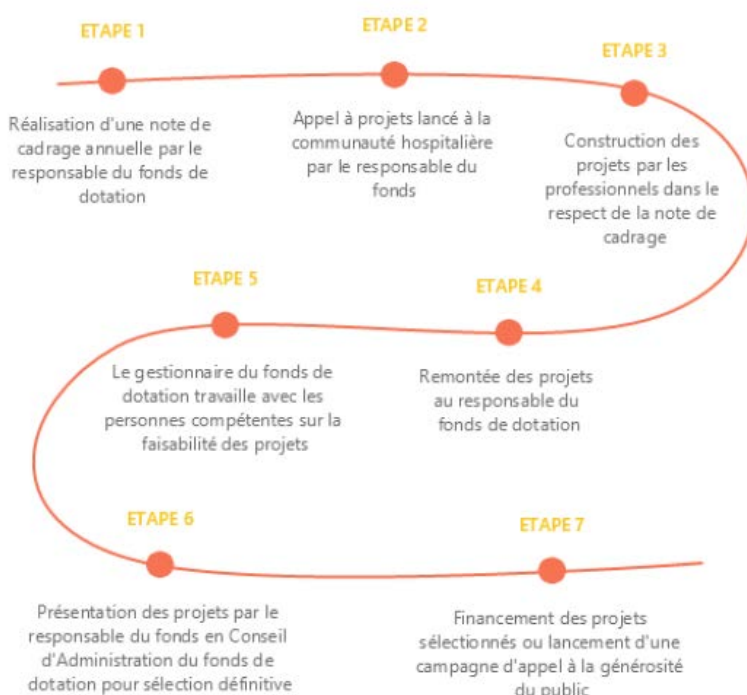
A la suite de cette élection, les membres du conseil ont souhaité apporter une modification aux statuts avant leur validation définitive. Désormais, en cas d'absence, un membre du conseil pourra se faire représenter par une personne de son choix disposant de fonctions équivalentes à celles pour lesquelles le membre a été élu.

La séance du conseil s'est poursuivie par la nomination du cabinet local DEL associés en tant que commissaires aux comptes du Fonds de dotation.

Obigation réglementaire dès 10 000 de ressources annuelles, le cabinet DEL associés aura pour mission de contrôler et certifier les comptes du Fonds.

Pour finir, les membres du conseil ont entériné la procédure de sélection des projets qui pourront faire l'objet d'un financement, d'un accompagnement ou d'un appel à financement extérieur de la part du Fonds de dotation. Cette procédure s'est construite sur un principe d'équité afin que tous les services de l'hôpital de Brive puissent proposer et se voir financer des projets répondant aux attentes des membres du conseil du fonds de dotation.

LA PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS



LE DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE COMMUNICATION

En 2021, un plan de communication permettant de faire connaître le fonds de dotation a été réalisé.

Ce plan de communication s'est articulé autour :

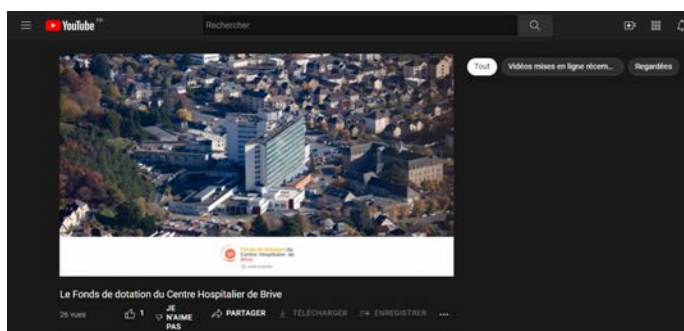
- D'un dossier de présentation ;
- D'un dossier de presse ;
- D'une note d'information interne au Centre Hospitalier de Brive ;
- D'une vidéo de présentation ;
- D'une page de présentation sur le site internet du Centre Hospitalier de Brive.



Note d'information interne au Centre Hospitalier de Brive



Dossier de presse du fonds de dotation



Vidéo de présentation du fonds de dotation

LE LANCEMENT DE LA PREMIERE CAMPAGNE D'APPEL À PROJETS

En juillet 2021, le Fonds de dotation a lancé, à destination de tous les services du Centre Hospitalier de Brive sa première campagne d'appel aux dons.

Par le biais d'un mail adressé à l'ensemble de l'hôpital, le fonds de dotation a transmis aux services la note de cadrage de sélection des projets définissant :

- Les caractéristiques attendues des projets ;
- Les modalités de financement des projets par le fonds de dotation ;
- La procédure de sélection des projets ;
- Le calendrier prévisionnel.

Quelques projets ont été réceptionnés en 2021 et feront l'objet d'une analyse et d'une présentation au Conseil d'administration du fonds de dotation en 2022.



LE BILAN DES DONS ADRESSÉS AU FONDS

Bien que centré sur la structuration de son organisation avec la réalisation d'un plan de communication et la définition d'une stratégie de sélection et d'analyse des projets, le fonds de dotation a tout de même pu enregistrer des dons sur l'année 2021 et participer à leur redistribution au sein des services de soins.

Toujours dans une dynamique de solidarité envers le monde hospitalier et le personnel soignant les dons reçus ont également été pour les donateurs un moyen de remercier le personnel médical et non médical pour la qualité de la prise en charge qu'ils ont apporté au donateur lui-même ou à l'un de ses proches.

Les dons reçus en 2021

Les dons reçus par le Fonds de dotation en 2021 ont été des dons en numéraire et en nature.

8 259€

Montant des dons
reçus par le fonds de
dotation en 2021

2 713,40€

Montant des dons en
nature reçus par le
fonds de dotation en
2021

Un partenariat renouvelé avec le CA Brive Corrèze Limousin

Le CA Brive Corrèze Limousin a renouvelé son soutien au Centre Hospitalier de Brive par un don au profit du Fonds, tout comme la boutique du CABCL située rue de la république en centre ville de brive, qui a de nouveau fait don de calendriers de l'avent pour les enfants hospitalisés (pédiatrie, pédopsychiatrie), les résidents de l'EHPAD de Bel Air et le personnel travaillant en secteur COVID pendant ces fêtes de Noël.

Des dons associatifs

Le Fonds de dotation a également reçu des dons de la part d'associations de Brive comme "Pour nos P'tits Gaillards" ou " L'Orée du don" qui ont offert respectivement, aux enfants du service de pédiatrie, des jouets et matériels de coloriage, et une petite voiture électrique.

Préparation du don de l'entreprise AVB Cuisines

Pour finir, le Fonds de dotation a accompagné l'entreprise AVB Cuisines dans le don d'une cuisine tout équipée qu'elle souhaite faire au profit du service de pédiatrie. Ce don va améliorer les conditions d'accueil des parents et permettre aux professionnels du service de développer des actions d'éducation thérapeutique avec les familles en lien avec la nutrition de l'enfant.

LE CIBLAGE DES DONS NUMÉRAIRES

Service	Dons
Pas de précision	22 144€
Neurologie	150€
Pédiatrie	1 600€
Service et personnels en secteur COVID	2 565,82€

3.

LES DONATEURS DU FONDS DE DOTATION EN 2021



LE CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN

1N2 INVESTISSEMENT

L'ORÉE DU DON

MADAME GUILLEREY ET MONSIEUR BERNIER

MADAME ET MONSIEUR PILLET



Fonds de dotation du
Centre Hospitalier de
Brive

La santé ensemble

*Soutenons ensemble les patients, les professionnels et les
associations du Centre Hospitalier de Brive*

